

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet LOI FOR HF/LF RADIO EQUIP R&O	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-146830/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-146830	Date 2015-01-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-029-24847	
File No. - N° de dossier 029qd.W8474-146830	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-18	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bright, James	Buyer Id - Id de l'acheteur 029qd
Telephone No. - N° de téléphone (613) 884-3175 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0636
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 1 fait référence à la lettre d'intérêt W8474-146830.

La présente modification vise à transmettre des réponses claires aux questions de l'industrie et, lorsque cela est applicable, à modifier la lettre d'intérêt en réponse aux questions de l'industrie.

Question 1:

Dans la lettre d'intérêt W8474-146830, on mentionne que le Canada détient la propriété intellectuelle relative à l'intégration de divers éléments. Est-ce que le Canada peut nous dire en quoi consiste exactement cette propriété intellectuelle, c.-à-d. manuels de révision, schémas, ITFC, etc.? Est-ce que le Canada pourrait fournir cette propriété intellectuelle aux fournisseurs intéressés? Cette possibilité nous intéresse fortement et nous croyons que pourrions apporter du soutien au Canada relativement à leur besoin pour l'entretien de cet équipement.

Réponse 1:

Le Canada possède des copies papier des manuels des systèmes, des diagrammes des systèmes, des manuels d'exploitation de l'équipement et des manuels d'entretien de l'équipement (y compris les dessins) au niveau de la plus petite unité remplaçable pour tout l'équipement. Le Canada possède également certains renseignements techniques au niveau des composants électroniques, mais cela se limite principalement à l'ancien équipement. Le Canada ne détient pas les renseignements au niveau des composants pour l'équipement Harris, qui constitue la plus grande partie de la liste ADPR. Il se peut que ces renseignements doivent faire l'objet d'une rétroingénierie à des fins de maintenance. Le Canada ne possède que peu de renseignements sur format électronique.

Si une DP est publiée, il faudrait tenir de nombreuses conférences des soumissionnaires pour diffuser l'information de manière contrôlée. En aucune circonstance le Canada n'acceptera de permettre que les documents originaux quittent les lieux, mais il serait possible de les copier à des fins gouvernementales.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.